

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 octobre 2022
Délibération N°	02
Date de la convocation	7 octobre 2022
Objet	7.1.1 Budget et comptes - Budget 2022 - Décision modificative

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Régine ILLAIRE Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Auguste CHOMEL

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Pierre AMANS (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nawar BELMILOUDI (pouvoir à M GAUDY)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M COMBES)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M ROBEQUAIN)  
Patricia WEBER, (pouvoir à MME MULA)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221018-20221018-02-DAF-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Objet : 7.1.1. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2022 - DECISION MODIFICATIVE

Le 18 octobre 2022,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant le budget 2022 et, plus particulièrement, la prévision actualisée du fonds de roulement,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

D'approuver la prévision actualisée d'apport au fonds de roulement inscrite au budget 2022 pour un montant de 19 664 euros, alors que le même budget prévoyait, initialement, un apport au fonds de roulement d'un montant de 5 805 400 euros.

#### ARTICLE 2

De valider le nouveau budget 2022 présenté comme suit :

-	Compte de résultat prévisionnel 2022	
	. Produits	102 351 035 €
	. Charges	98 312 620 €
	. Résultat prévisionnel (excédent)	3 658 265 €
-	Tableau de financement prévisionnel 2022	
	. Ressources stables	75 152 364 €
	. Emplois stables	75 132 700 €
	. Apport au fonds de roulement	19 664 €

#### ARTICLE 3

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221018-20221018-02-DAF-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022